

Plainte d'une ONG contre l'État burundais dans une affaire de torture

La Croix-ŀ 20/03/2020 Explicationŀ Cette plainte fait suite ŀ la dŀcision de lŀtat du Burundi de radier et de suspendre quatre avocats locaux accusŀs dŀavoir documentŀ des faits de torture dans le pays. ŀ Pourquoi cette plainte contre lŀtat burundais ?

LŀONG Service international pour les droits de lŀHomme (ISHR) a annoncŀ, jeudi 19 mars 2020, avoir dŀposŀ une plainte contre le Burundi auprŀs du Comitŀ de lŀONU contre la torture au nom de quatre avocats burundais, radiŀs et suspendus du barreau et menacŀs par les autoritŀs aprŀs avoir communiquŀ en 2016 au Comitŀ contre la torture des informations sur lŀtat des droits humains dans le pays. Dans un communiquŀ, lŀISHR explique quŀelle rŀclame ŀŀ justice rŀparationsŀ ŀ pour ces avocats. La plainte appelle le Burundi ŀ, entre autres, lever les sanctions contre les quatre avocats, leur prŀsenter des excuses publiques et leur apporter rŀparations, ainsi que de sŀabstenir de toutes reprŀsailles ou intimidations contre les individus qui coopŀrent avec des organes ou mŀcanismes internationaux des droits humains.

Pour Richard Sŀdillot, avocat et membre du Conseil national des barreaux, cette plainte de lŀONG mŀnera ŀ ŀ une interrogation de lŀtat du Burundi par le Comitŀ contre la torture de lŀONU qui pourra par la suite ŀmettre un avis sur la situation. Nŀanmoins, cet avis nŀest pas contraignant. Ce nŀest pas une dŀcision de justice.ŀ ŀ Pourquoi ces avocats sont-ils menacŀs par le Burundi ? Les avocats concernŀs - Dieudonnŀ Bashirahishize, Armel Niyongere, Vital Nshimirimana et Lambert Nigarura - sont accusŀs dŀavoir rŀpertoriŀ des cas de torture, de disparitions forcŀes et de dŀtentions arbitraires au Burundi lorsque le pays ŀtait en proie ŀ de violentes manifestations en 2015 contre le troisiŀme mandat du prŀsident Pierre Nkurunziza. ŀ lŀissue dŀune dŀcision de la cour dŀappel de Bujumbura, au Burundi en aoŀt 2016, les avocats Dieudonnŀ Bashirahishize, Armel Niyongere et Vital Nshimirimana ont ŀtŀ radiŀs du barreau tandis que Lambert Nigarura a ŀcopŀ dŀune suspension dŀun an assortie dŀune interdiction de cinq ans de siŀcutif du barreau du Burundi. Selon un rapport des avocats du barreau de Paris, publiŀ le 30 janvier 2017, le contenu des dossiers pŀnaux qui ont servi ŀ la radiation des quatre avocats par le parquet gŀnŀral de Bujumbura demeure ŀŀ inconnu et trŀs imprŀcisŀ ŀ. Les avocats et leurs familles, ont ŀgalement fait lŀobjet de menaces et se sont vus confisquer leurs biens, leurs propriŀtŀs et ont ŀtŀ forcŀs ŀ lŀexil, selon lŀONG ISHR. ŀ Quelle est la situation au Burundi ? Le Burundi est plongŀ dans une crise politique grave, nŀe de laŀ volontŀ du prŀsident Pierreŀ Nkurunzizaŀ de se maintenir au pouvoir en 2015ŀ pour un troisiŀme mandat alors quŀil est ŀ ce poste depuis 2005. Lŀannonce en avril 2015 de sa candidature avait engendrŀ des violences massives dans le pays et une brutale rŀpression de la part du pouvoir qui a causŀ la mort de 1 200 personnes et dŀplacŀ 400 000 personnes, selon les estimations de la Cour pŀnale internationale. Le prŀsident Pierre Nkurunziza avait surpris en annonŀant en juin 2018 quŀil ne se prŀsenterait pas ŀ sa succession en 2020, alors que la nouvelle Constitution, modifiŀe par le rŀfŀrendum, le lui permettait. Des ŀlections prŀsidentielles sont prŀvues en mai 2020. Wassila Belhacineŀ